



LA SAUVAGE IMMOBILIERE

Informations légales

Le site www.lasauvageimmobiliere.com est conçu et géré par la société La Sauvage Immobilière au capital de 2000 euros, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris B 898 211 446 et titulaire d'une carte professionnelle auprès de la préfecture de Paris.

Son directeur de la publication est Mr Marko Kulundzic

Vous disposez d'un droit de rectification de vos données personnelles conformément à la loi 78-17 du 6/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux Libertés.

HÉBERGEMENT

Le présent site est hébergé par la société Bearstech, SARL SCOP Capital variable, dont le siège social est situé 40, passage des panoramas, 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 479 227 993.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La société La Sauvage Immobilière tient à indiquer que toute navigation sur le site vaut acceptation des présentes clauses.

MISE EN GARDE

La société La Sauvage Immobilière rappelle et informe toute personne se connectant sur son site sur les risques liés à l'utilisation d'internet. La sécurité complète ne peut être garanti entièrement sur internet. La société La Sauvage Immobilière ne peut être tenu pour responsable et être engagé du fait de la captation, du détournement ou du piratage des données échangées sur le site www.lasauvageimmobiliere.com et ce malgré les moyens mis en oeuvre et les précautions prises par la société La Sauvage Immobilière pour protéger les informations pouvant avoir un caractère personnel diffusées sur son site.

RÉSERVES LÉGALES

Les photos, informations et documents relatifs aux biens immobiliers ainsi que les prix indiqués et diffusés sur le site n'ont pas valeur contractuelle. En conséquence la responsabilité de la société La Sauvage Immobilière ne peut donc pas être engagée à cet égard. Les photographies ne sont qu'une représentation artistique d'une partie du bien permettant à l'utilisateur d'internet de se figurer le lieu et son état à l'instant où ces photos



LA SAUVAGE IMMOBILIERE

ont été prises. Les mesures de surface, les informations sur le mètre n'ont qu'une valeur indicative. La société La Sauvage Immobilière ne peut être tenue pour responsable pour toute modification des biens (aspect, nature ou agencement) survenue à la suite de la prise de vue des photos diffusées sur son site.

Toutes références sur le site ou par oral lors de discussion avec un employé de La Sauvage Immobilière à des travaux d'aménagements, des modifications pour à l'usage du bien n'implique pas que les permis de construire et les autorisations administratives utiles aient été demandés ou obtenus. Il est de la responsabilité de tout acheteur éventuel de vérifier par lui-même, les informations qui lui ont été communiquées sur le site ou lors de visite.

UTILISATION DES CONTENUS DU SITE

La Sauvage Immobilière bénéficie de la confiance des propriétaires des lieux en ventes. La Sauvage Immobilière est autorisée à diffuser sur son site www.lasavageimmobiliere.com les photos et documents aidant à la description et à la visualisation des biens mis en vente. Ces photos et documents restent la propriété exclusive de la société La Sauvage Immobilière et du propriétaire du bien exposé sur le site.

Le site www.lasavageimmobiliere.com et toutes les informations qu'il contient (photos, texte et informations) sont protégés par la loi sur le droit d'auteur. En visitant le site, l'utilisateur d'internet n'est autorisé qu'à visualiser son contenu uniquement à titre personnel et privé. Aucune reproduction pour utilisation autre que privée n'est autorisée. Tout contrevenant engage sa responsabilité à l'égard de la société La Sauvage Immobilière. Cependant, l'utilisateur du site est autorisé à imprimer sur papier les pages du site, mais uniquement pour un usage et à des fins privées. Tout contrevenant verra sa responsabilité engagée à l'égard de la société La Sauvage Immobilière.

Les partenaires

La société La Sauvage Immobilière ne peut être tenue pour responsable pour tout manquement aux engagements pris par les éventuels partenaires mentionnés sur le site www.lasavageimmobiliere.com.



LA SAUVAGE IMMOBILIERE

Accès au site

La société 20000 lieux s'engage à tout faire pour garantir aux utilisateurs d'internet un accès permanent à son site www.20000lieux.com. Notre responsabilité ne peut être engagée pour toute interruption ou impossibilité de connection pour une raison ne dépendant pas de notre volonté.

Étapes d'achat

Dès votre première prise de contact avec La Sauvage Immobilière, nous nous engageons à vous assister et vous conseiller dans votre recherche de bien immobilier et à toutes les étapes qui jalonnent l'acquisition de ce bien. Nous mettons à votre disposition nos moyens et les compétences d'une équipe de professionnels.

La commission

La commission que perçoit La Sauvage Immobilière est liée à une obligation de résultat. Cette rémunération n'est due qu'à la signature de l'acte authentique, dernière étape qui garantit la bonne conclusion de la transaction.

Le bon de visite

L'agent représentant La Sauvage Immobilière vous fera visiter un bon après chaque visite de bien immobilier. Ce document est une reconnaissance de notre travail et constitue la preuve que La Sauvage Immobilière vous a fait visiter le bien concerné et que vous reconnaissez notre rôle d'intermédiaire. La signature du bon de visite est une première étape indispensable à la poursuite de la négociation ou de la recherche d'un nouveau lieu.

L'offre d'achat

Si vous êtes intéressé par le bien visité, l'agent de La Sauvage Immobilière vous fera remplir une offre d'achat. Ce document est un engagement de votre part qui concrétise votre désir d'achat et engage la discussion avec le vendeur. Pour compléter l'offre d'achat nous avons besoin de connaître votre état civil, le prix auquel vous souhaitez acquérir, la date de réalisation projetée ainsi que la date de validité de l'offre d'achat.



LA SAUVAGE IMMOBILIERE

La promesse de vente ou avant-contrat

Il existe deux type de promesses de vente : La promesse unilatérale et la promesse synallagmatique ou compromis. Le compromis est la promesse de vente la plus couramment utilisée. C'est un contrat qui engage l'acquéreur et le vendeur. Il précise et rassemble tous les éléments nécessaires à la vente et précise les éventuelles conditions suspensives. (Par exemple, l'obtention d'un prêt).

À la suite de la signature, vous bénéficiez d'un délai de sept jours pour vous rétracter. Passé ce délai, l'acquéreur verse une indemnité d'immobilisation (5 à 10%) qui viendra en déduction du prix global au moment de la vente définitive. La signature de l'avant-contrat se fait devant notaire. Il a le devoir des intérêts des parties et est séquestre de l'indemnité d'immobilisation.

L'acte authentique

C'est l'acte définitif de vente qui se signe devant notaire. L'acquéreur devient propriétaire après le règlement du solde et la remise des clefs.

Etapas de vente

Avant toute recherche d'acquéreur nous devons signer un contrat précisant les modalités de la transaction. Il s'agit du mandat de vente.

Le mandat de vente

Le mandat de vente est un contrat par lequel 20000 lieux s'engage à mettre tous les moyens à sa disposition pour trouver un acquéreur rapidement et dans les meilleures conditions.

En signant le mandat vous confiez la recherche d'un acquéreur à La Sauvage Immobilière vous engagez à vendre le bien concerné aux conditions précisées dans le mandat. Vous autorisez La Sauvage Immobilière à photographier et à filmer votre bien afin de le mettre en valeur sur son site internet ou dans des publications spécialisées.

Les propositions d'achat

La Sauvage Immobilière fait visiter votre bien à d'éventuels acquéreurs et vous transmet toutes propositions d'achat sérieuses.



LA SAUVAGE IMMOBILIERE

La promesse de vente ou avant-contrat

Il existe deux type de promesses de vente : La promesse unilatérale et la promesse synallagmatique ou compromis de vente. Le compromis de vente est la promesse de vente la plus couramment utilisée. C'est un contrat qui engage l'acquéreur et le vendeur. Il précise et rassemble tous les éléments nécessaires à la vente et précise les éventuelles conditions suspensives. (Par exemple, l'obtention d'un prêt).

A la suite de la signature et passé un délai de sept jours, l'acquéreur verse une indemnité d'immobilisation (5 à 10%) du prix de vente. La signature de l'avant-contrat se fait devant notaire. Il a le devoir des intérêts des parties et il est séquestre de l'indemnité d'immobilisation.

L'acte authentique

C'est l'acte définitif de vente qui se signe

Honoraire de prestation

Les prix de vente comprennent la TVA et les honoraires de l'agence.

Honoraires de transaction

Vous pouvez consulter nos honoraires sur le lien :
www.lasauvageimmobiliere.com/sites/default/files/honoraireagence.lasauvage.pdf

Certificats

Nous vous proposons les services de spécialistes pour le métrage loi Carrez, et les certificats plomb, amiante, termites etc...